



VILLE D'ORANGE

REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

SERVICE FINANCE
N°DC_156_2025

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION SUD AU TITRE DU DISPOSITIF "RÉGION SUD, LA RÉGION SÛRE"-VIDÉOSURVEILLANCE-POSTE DE POLICE

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 30 novembre 2021 ;

VU la délibération n°477/2023 du Conseil Municipal d'Orange du 12 juin 2023 donnant délégations dudit Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDERANT, le dispositif 2025 de la Région Sud « Région Sud, la région Sûre » pour la création d'un réseau de vidéoprotection ;

CONSIDERANT que la ville d'Orange souhaite installer un centre de supervision urbain dans le nouveau poste de la Police Municipale et que ce projet est éligible aux travaux soutenus par le financement de la Région Sud dans le cadre du dispositif « Région Sud, la région Sûre » ;

CONSIDERANT, qu'afin de bénéficier du financement « Région Sud, la région Sûre », il convient de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Région Sud d'un montant de 100 000 € HT, plafond fixé sur le volet vidéoprotection pour un montant total des travaux s'élevant à 217 255 € HT ;

- DÉCIDE -

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de la Région Sud dans le cadre du dispositif « Région Sud, la région Sûre » d'un montant de 100 000 € HT, le montant total des travaux s'élevant à 217 255 € HT.

Article 2 : Le Maire et le Comptable public assignataire du SGC de Vaison La Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et publiée au registre des décisions.

Article 4 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 084-218400877-20250306-DEC_156_FIN-AR



VILLE D'ORANGE

REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Orange, le 06 MARS 2025

Le Maire,
Yann BOMPARD



Place Clemenceau - B.P. 187 - 84106 Orange Cedex - Vaucluse - 04 90 51 41 41 - www.ville-orange.fr
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire d'Orange

